

2009/1926 - Vidéo protection des espaces publics - Confluence - Opération n° 60068010 - Programme 00018 - AP n° 2009-2 - Vote de l'opération et affectation de l'AP n° 2009-2 pour 250 000 € (Mission sécurité globale) (BMO du 02/11/2009, p. 1902)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit des prévisions de vidéo protection dans la Confluence. Je vais dire quelques mots avant de laisser la parole aux différents Groupes sur ce thème.

Je voudrais simplement rappeler que dans notre plan de mandat, nous avons défini certains principes dans lesquels nous avons indiqué que nous redéployerions et dans certains cas renforcerions, notre réseau de vidéo protection pour le rendre plus efficace et plus opérationnel. C'est donc dans ces limites là que nous oeuvrons actuellement puisqu'en effet nous ne prévoyons pas de tripler notre vidéo protection contrairement aux indications du Ministère de l'Intérieur, mais bien seulement de compléter ce qui est nécessaire avec, pour l'ensemble du mandat, un cadre budgétaire de 1,450 million d'euros, ce qui est beaucoup plus modéré que les investissements du mandat précédent qui comportait 6,400 millions d'euros. En effet, les quartiers les plus susceptibles de bénéficier de la vidéo protection ont déjà été équipés et là, il s'agit simplement de le faire dans quelques quartiers « clés ».

Pour la Confluence, bien sûr, une étude a été longuement et mûrement réfléchi dans les services de la Ville et du Grand Lyon au niveau de la Confluence et tout récemment au niveau de la Commission de Prévention Situationnelle. Cela bien entendu, pour une extension qui couvre la Darse, le jardin aquatique, le quai et les places publiques de la Confluence.

Il s'agit d'obtenir, ici comme dans les autres quartiers équipés, de façon efficace une amélioration de l'élucidation des actes délictueux, de prévention de délinquance, de la capacité à rassurer la population. Cette prévention de la délinquance, ne comporte pas d'effet « plumeau » puisqu'on a pu observer qu'il n'y avait pas de déplacement de la délinquance dans les quartiers voisins, et puis aussi, et ce n'est pas moins important, d'amélioration des capacités de secours qui interviennent beaucoup plus rapidement et beaucoup plus efficacement dans les zones où il y a de la vidéo protection pour les victimes aussi bien d'accident, de malaise ou d'agression.

Enfin, cela contribue beaucoup à la gestion urbaine de proximité. Dans ce nouveau territoire, et c'est l'objet de notre rapport d'aujourd'hui, les travaux préliminaires d'installation, passage de fourreaux et toute autre disposition technique nécessaire pendant les travaux, permettront, demain, en tant que de besoin, de disposer les caméras dans les lieux souhaitables afin d'assurer cet objectif que je viens brièvement de résumer.

Les services ont analysé les besoins futurs et ils pensent qu'une dizaine de caméras serait nécessaire, mais les localisations précises sont encore à l'étude et rien n'est définitivement arrêté. Au point où nous en sommes actuellement, il y a eu une présentation récente et un dialogue avec les élus du 2e arrondissement. Très prochainement, le Conseil de quartier sera saisi, dès que seront disponibles les indications plus précises sur les sites exacts où l'installation pourra être envisagée. Je voudrais également ajouter que grâce à notre comité d'éthique, ces installations sont contrôlées, une explication est donnée à la population et il existe la garantie que ces caméras ne sont en aucun cas liberticides pour aucune des libertés individuelles ou collectives. D'ailleurs, depuis l'instauration de ce comité, il y a maintenant 7 ou 8 ans, il n'y a toujours pas eu de plaintes des habitants.

L'évaluation du système de vidéo protection sera assurée, elle l'a déjà été dans les études passées. Actuellement, c'est une étude universitaire mise en place pour une durée de trois ans, qui fera l'objet d'une thèse pilotée par un professeur d'université de Lyon III et probablement aussi par un professeur d'université étrangère afin que tout cela soit fait dans le strict respect de l'objectivité la plus rigoureuse et que nous puissions ainsi avoir toutes les informations sur les bénéfices qui peuvent être obtenus par cet investissement non négligeable et dont on s'assure, à toutes étapes, qu'en aucun cas il n'entravera aucune des libertés souhaitables.

Voici quelques indications sur l'état actuel de réflexion de ce dossier et maintenant, Monsieur le Maire, peut-être que nous pourrions écouter les remarques de nos Collègues des différents Groupes politiques.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, dans le cadre de ce rapport, vous nous proposez de voter l'installation de 11 caméras sur le site Confluence, pour un coût total de 250.000 €.

Nous ne sommes certes pas opposés au principe même de la vidéosurveillance, rebaptisée plus pudiquement vidéo protection, surtout dans un quartier en cours d'aménagement. Néanmoins, la vigilance s'impose à deux titres : en premier lieu, quant à l'efficacité d'un système dont le coût grève lourdement le budget communal ; en second lieu, quant à l'encadrement nécessaire de l'atteinte aux libertés individuelles que ce dispositif implique.

Vous précisez que le Collège d'éthique et de vidéosurveillance sera associé à toutes les étapes et procédures dudit projet. A cette occasion, je tiens à saluer le travail effectué depuis son installation par M. Chabanol, en sa qualité de Conseiller d'Etat et Président délégué du Collège d'éthique et de vidéosurveillance.

Lors de la dernière réunion de cette instance, le 13 octobre 2009, il a été inscrit à l'ordre du jour la mise en œuvre d'une étude

d'évaluation de la vidéosurveillance, qui sera conduite par des universitaires lyonnais, dont vous venez de nous parler. Cette initiative présente un intérêt d'autant plus important que l'évaluation ne se limiterait pas à sa partie chiffrable, mais devrait intégrer une dimension sociologique et psychologique.

Cet outil permettra de mieux orienter la politique de la ville en matière de vidéosurveillance, avec soit la poursuite du développement de l'installation, soit les modifications de déploiement du dispositif actuel, voire la remise en cause de la pérennité même du système de vidéosurveillance.

La vigilance est nécessaire au regard des atteintes insidieuses aux libertés individuelles, qu'elles proviennent de la sphère publique ou privée. A ce dernier titre, le Président du Collège d'éthique et de vidéosurveillance a officiellement interpellé la société Google France afin qu'elle mette en place un système de « floutage » automatique et efficace avant diffusion des photographies des façades de rues lyonnaises publiées sur Streetview, permettant, aujourd'hui encore, de reconnaître des personnes, des véhicules ou de voir des espaces intérieurs d'habitations privées. Afin de soutenir cette démarche et au regard du partenariat de la Ville avec cette société, il serait nécessaire que vous puissiez relayer, Monsieur le Maire, une telle requête dans l'intérêt des Lyonnais.

Au regard de ces réserves et précisions, nous voterons le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous l'avons toujours fait jusque là, nous nous prononcerons favorablement sur la mise en place de vidéo protection à Confluence. Cependant, nous aimerions attirer votre attention sur plusieurs points :

Le premier concerne la répartition de ces caméras. Six caméras pour la seule darse sur les 11 prévues à la Confluence, c'est impressionnant. Même après le départ des prisons, la Confluence va rester quand même un quartier de haute sécurité. Pour mémoire, il n'y en a que trois sur Bellecour.

Vous voulez sans doute anticiper les débordements subis sur les Berges du Rhône et au fond, c'est plutôt une bonne chose.

Saurez-vous tenir la cadence sur l'ensemble de la Confluence et sur les rives de Saône ? Il est vrai que vous bénéficiez pour cette opération d'un sérieux coup de pouce de l'Etat qui finance les installations à hauteur de 50 %. Nous savons aussi qu'il s'agit là d'un dossier difficile pour la cohésion de votre Majorité. Les votes divergeant en cette assemblée et plus récemment, les débats tendus des Commissions Déplacements – Sécurité et Finances en ont fait la démonstration. Mais nous espérons que vous avez su convaincre vos alliés. M. le Premier

Adjoint ayant en Commission décrit cette zone comme la plus exposée de toute la Ville de Lyon, ce qui me surprend un peu. Il est nécessaire d'implanter ces caméras sans tarder. J'insiste sur la notion de calendrier car je vous rappelle que le redéploiement de vidéo protection du 2^e des caméras voté ici même en 2006 n'est toujours pas réalisé.

Je voulais également souligner le cafouillage politique, il n'y a pas d'autres mots, auquel on a assisté sur ce dossier. Cafouillage d'autant plus incompréhensible que nous avons voté pour le principe de vidéo protection sans aucune réserve.

En effet, lors du Conseil municipal du 4 mai, vous avez fait supprimer le dossier de l'extension de la vidéo protection à Confluence sous prétexte de permettre notamment, je cite « que la concertation avec les Conseils de quartier et les associations de proximité d'une part et les élus d'arrondissement, d'autre part, soit réalisée ». Aujourd'hui, six mois plus tard, ce dossier est soumis au vote du Conseil. Pourtant, il n'y a pas eu davantage de concertation. Nous avons même dû hausser le ton pour obtenir in extrémis le programme d'implantation. Quant aux Conseils de quartier et autres associations locales, ils n'auront eu aucune information puisque M. Touraine a fait annuler la réunion de présentation prévue par les Services de M. Claisse. Alors, il nous a annoncé qu'il y aurait de la concertation après le vote mais c'est un peu surprenant.

Il y a une volonté politique avérée d'écarter les élus et les habitants de ce dossier. Une volonté politique qui vient assurément du Directeur de Cabinet de M. Touraine, de l'avis même de vos adjoints. C'est bien un cafouillage auquel nous avons assisté sur ce dossier. Un cafouillage entre vos adjoints qui est loin d'être le premier.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de veiller à une meilleure coordination de vos délégations. Nous y gagnerons tous en temps et en efficacité au service de Lyon et de tous les Lyonnais, j'insiste, de tous les Lyonnais.

Enfin, dans le souci d'une meilleure information des Lyonnais – et ça, c'est anecdotique- vous devriez penser à faire mettre à jour le site Internet sur lequel la composition du Collège d'éthique date de juillet 2004. Il me semble qu'elle a changé en 2008. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce développement du réseau de vidéo protection sur une partie très ciblée du Confluent, correspondant aux quais et à la darse, n'est pas un simple redéploiement des installations existantes qui est le principe retenu dans l'esprit du plan de mandat qui lie notre Majorité. Mais il s'agit d'une installation limitée à un espace public nouveau dont le public sera un public d'agglomération et non de proximité. Ce critère est celui que le Groupe GAEC a toujours considéré comme acceptable, dans la mesure où la police de proximité y est moins efficace. La référence du rapport au

Comité d'éthique nous satisfait et notre Groupe en était d'ailleurs à l'initiative.

Notre Groupe approuvera donc ce rapport tout en renouvelant notre position très réservée sur l'efficacité globale de ces dispositifs, sur ses effets reports éventuels sur la délinquance et sur le fait qu'il ne s'agit pas de la solution miracle aux questions réelles de sécurité sur l'espace public.

Des études systématiques préalables aux aménagements urbains concernant leurs usages potentiels et la prévention des difficultés prévisibles permettraient d'avoir une approche globale et d'articuler dans les propositions gestion urbaine de proximité et mesures de sécurité, de protection, dont peut faire partie dans ce cas-là la vidéo protection.

La vidéo protection n'a de sens que si elle complète ponctuellement la présence humaine sur site, les efforts de prévention, tant sur le plan social et éducatif que sur la conception même des aménagements.

Nous attendons par ailleurs avec intérêt l'étude universitaire prévue sur l'évaluation du dispositif de vidéo protection, incluant le rapport entre coût et résultats.

Il ne s'agit pas pour nous d'une position idéologique sans lien avec les enjeux réels de sécurité publique mais bien de soutenir et choisir les actions les plus efficaces, pas simplement pour le sentiment d'insécurité, mais d'abord pour la tranquillité publique effective et pour les résultats en termes d'élucidation des crimes et délits et d'identification de leurs auteurs.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que c'est l'Etat qui a la responsabilité première de la sécurité publique et de la justice et qu'il n'y consacre pas tous les moyens humains et matériels nécessaires.

M. ARRUE Jean-François, Conseiller municipal délégué :
Monsieur le Maire, chers Collègues, conçue comme moyen d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, la vidéo surveillance est parfois ressentie comme attentatoire aux libertés publiques. Elle figure parfaitement la contradiction des aspirations de certains à plus de sécurité, tandis que d'autres redoutent que la capture d'images dans l'espace public porte atteinte à leur vie privée.

Ces divergences transcendent les clivages politiques puisque dans certains pays (tels que la Suède), ce sont les Partis conservateurs qui s'opposent, au nom de la protection de la vie privée, aux réseaux de vidéo surveillance, tandis que les Partis de Gauche y sont favorables considérant la sécurité comme liberté fondamentale. Et c'est la Grande-Bretagne, patrie de l'Habeas Corpus, qui a le plus tôt et le plus massivement, déployé de tels réseaux en Europe.

Au-delà des présupposés idéologiques, il y a lieu de considérer d'abord la vidéo surveillance pour ce qu'elle est, un outil complémentaire qui n'a aucune vocation à se substituer aux autres modes de prévention ou de traitement de la délinquance.

D'abord, un outil de dissuasion, c'est-à-dire de prévention. Nous préférons évidemment une politique de prévention à une politique de répression.

L'efficacité de cette forme de dissuasion est évidente en milieu « clos » tels que les parkings souterrains, mais elle est également sensible en milieux « ouverts » où l'on constate une diminution sensible de la petite délinquance et des incivilités qui pèsent bien davantage que la véritable criminalité sur « le sentiment d'insécurité » exprimé par nos concitoyens les plus vulnérables.

La vidéo surveillance apporte aussi une contribution utile à l'enquête de police, c'est-à-dire à l'élucidation des affaires, qui constitue un élément essentiel d'ordre public, dont le taux influe directement sur « le sentiment d'insécurité ».

Enfin, lors d'incident dans l'espace public, elle fournit, en outre, aux services de sécurité, une information plus rapide, mieux circonstanciée, permettant des interventions plus réactives et mieux ciblées.

Du fait du risque d'atteinte aux libertés fondamentales qu'il comporte, l'outil vidéo surveillance doit être utilisé et encadré de façon rigoureuse. La Ville de Lyon a mis en place en 2003, un Collège d'éthique de la vidéo surveillance présidé par un Conseiller d'Etat et constitué, par tiers, d'élus représentant les différentes sensibilités de notre Conseil municipal, de responsables d'associations de défense des droits de l'homme et de personnalités qualifiées. Ce Collège a élaboré une charte d'éthique adoptée à l'unanimité par ce Conseil le 19 avril 2004, en posant une réglementation plus exigeante encore que les dispositions légales et réglementaires issues de la loi de 1978, de celle de 1995 et du décret d'application.

Or, depuis son installation en 2003, ce Collège n'a pas eu à constater un seul usage illégal, ou simplement abusif, des images captées dans l'espace public. C'est dire qu'il n'existe, à nos yeux, aucune raison, compte tenu des spécificités du site et de son caractère excentré, de ne pas envisager l'implantation d'un réseau de vidéo surveillance dans la zone d'habitation, d'activité et de loisirs en cours d'aménagement à la Confluence.

Nous voterons cette délibération.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, la philosophie et le positionnement qui guident notre groupe en matière de vidéosurveillance ne correspondent ni à la croyance béate incarnée par MM. Sarkozy ou Hortefeux, ni à un rejet systématique.

Nous exprimons une attitude de vigilance fondée sur le droit à la sécurité publique et le droit aux libertés individuelles, et la sécurité publique est l'une des conditions nécessaires à l'exercice des libertés individuelles. Ainsi, lors du dernier mandat, et cela a été évoqué, notre groupe a été moteur dans la mise en place du collège et de la charte d'éthique et leur concrétisation a d'ailleurs placé notre Ville comme exemple pour beaucoup d'autres.

De même avons-nous exprimé au cours des derniers mois la nécessité d'évaluer plus finement et plus précisément l'efficacité réelle de la vidéosurveillance, tant en matière de sécurité que de respect des libertés individuelles, et nous apprécions positivement d'avoir été entendus avec le lancement de l'évaluation indépendante qui sera conduite par M. Comby, enseignant-chercheur à Lyon II. Cela a été évoqué par plusieurs de nos prédécesseurs. Pourtant, notre groupe a décidé de voter contre le dossier qui nous est présenté et les élus de notre groupe à l'exécutif s'abstiendront.

Dans un contexte de difficultés budgétaires, le dossier présenté avance une somme tout de même conséquente de 250.000 € pour la seule année 2010 et inclut surtout, c'est le texte de la délibération qui nous est soumise, l'installation de 11 caméras dans le quartier Confluence sans justification de la pertinence de ces installations. C'est ce présumé qui motive notre choix et cela d'autant plus que Confluence est un quartier en devenir.

Certes, on imagine bien que ce quartier neuf sera un espace majeur de notre agglomération, qu'il attirera donc beaucoup de monde, c'est positif, et qu'il nous faut avoir le souci de la tranquillité publique, mais comment dans les études préalables à cette extension de la vidéosurveillance, ont été consultés ou pourraient être consultés des habitants et des acteurs locaux qui, pour l'instant, ne vivent pas encore dans ce nouvel espace de notre Ville ?

Il nous semble plus pertinent de laisser vivre cet espace public en anticipant bien sûr, donc en termes de prévention situationnelle et de gestion urbaine de proximité, d'organiser au plus tôt la présence humaine pour les actions de prévention qu'apportent notamment les animateurs sociaux, les adultes relais, les forces de police de proximité.

On disposerait alors au bout de quelques mois de bilans sur la réalité d'éventuelles atteintes à la tranquillité publique dans cet espace, et dans le même temps cela coïnciderait avec les premières analyses de l'évaluation qui vient d'être lancée et qui a été évoquée précédemment. Et c'est avec ces éléments tangibles qu'on pourrait dès lors se prononcer sur

la pertinence ou non du recours à la vidéosurveillance sur cet espace et, le cas échéant, sur le nombre de caméras nécessaires, leur emplacement, etc.

Merci de votre attention.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je réduirai mon intervention parce que c'est à peine un muret qui nous sépare de nos amis du groupe Communiste, Républicain et Intervention citoyenne si je n'oublie rien.

Je voudrais juste dire que le Groupe des élus Verts ne votera pas ce dossier d'extension de la vidéosurveillance pour trois raisons.

La première, c'est que nous avons toujours été clairs nous aussi sur notre refus de l'extension du dispositif de vidéosurveillance dans notre Ville. Qu'on ait choisi de transformer vidéosurveillance en vidéo-protection ne change rien à l'affaire. Je suggère d'essayer vidéo-prévention la prochaine fois, mais je crains que cela ne marche pas.

Deuxième raison : nous avons mis en place un dispositif d'évaluation -cela a été rapporté- qui offre des garanties sérieuses effectivement d'indépendance et de l'équipe constituée, et de la méthodologie de recherche. Ainsi, avant tout projet d'extension, il nous paraît donc indispensable d'attendre les résultats de cette évaluation. A notre sens, la simple logique voudrait tout simplement que soit décidé un moratoire durant cette période.

Troisième raison : l'installation de caméras de vidéosurveillance est l'un des éléments clés de la politique de sécurité du Gouvernement. L'objectif de Nicolas Sarkozy est de faire passer le parc de caméras de 20.000 à 60.000, il projette de consacrer 28 millions d'euros à ce projet. Nous en contestons l'utilité sociale. La seule certitude comme l'affirme le journal Le Monde dans son édition du 13 novembre est que, je cite « c'est un marché juteux pour les sociétés privées à qui sont confiées le parc des caméras ».

Ces 28 millions d'euros seraient bien plus efficaces pour développer une police de proximité, tels que le furent les îlotiers qui avaient bien fait leurs preuves. Mais le président préfère sans doute surfer sur l'insécurité, nous ne tenons pas à l'accompagner.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, chers Collègues, cela a été évoqué, quelques mots peut-être tout d'abord pour rappeler qu'en matière de débats sur la vidéosurveillance ou vidéo-protection, derrière l'innocence de certains arguments ou une pseudo-neutralité se nichent en vérité des inclinaisons idéologiques passées le plus souvent en contrebande, faisant malheureusement souvent abstraction de la réalité telle qu'elle s'impose au quotidien.

Envers les convertis tenants du « tout vidéosurveillance » qui veulent truffier nos espaces publics de caméras poussant comme des champignons et ce, quel qu'en soit le coût... et des opposants atteints de « coolitude », refusant d'aborder les questions de tranquillité et farouches opposants à l'installation de caméras sur les espaces publics, mais je le signale jamais heurtés par l'idée de se faire filmer en permanence dans des gares, des aéroports, des centres commerciaux, des parkings, leurs agences bancaires, fussent-elles celle du Crédit Agricole, les commerces ou administrations, il y a bien entendu une position médiane et responsable et l'on doit se féliciter du fait que, depuis quelques années, ici au sein de notre Conseil municipal, pour l'essentiel nos débats ont toujours été conduits avec sérieux, c'est-à-dire en phase avec le réel. Sachons nous en féliciter et poursuivre dans ce sens.

Qu'en est-il donc aujourd'hui ? Après un premier mandat de déploiement et de modernisation de la vidéo-protection, et face à des problèmes bien réels, souvenons-nous par exemple de la nécessité d'assurer la protection des groupes de touristes fréquentant le Vieux Lyon, après donc, un premier mandat visant à structurer un parc adapté non sans l'accompagner de nécessaires redéploiements, nous devons aujourd'hui rendre notre dispositif le plus efficace et le plus adapté possible. Il s'agit donc, dans ce plan de mandat, de redéployer certains éléments du réseau, d'étendre le cas échéant notre réseau de vidéo-protection à de nouveaux secteurs devenus à risque, ou comme ce soir décider d'envisager une extension à des secteurs nouvellement urbanisés puisque nous évoquons celui de la Confluence.

Une fois dit que, dès 2002, j'avais proposé -et M. Vernay-Becouarn en avait été l'artisan principal- de constituer une instance destinée à exercer un contrôle renforcé de la vie privée et du respect des droits, il s'agit du collège d'éthique dont chacun se félicite de l'existence, cela a été dit plusieurs fois ce soir.

Nous sommes entrés avec ce mandat dans une deuxième phase tout aussi nécessaire, bien moins gourmande sur le plan budgétaire puisque presque cinq fois moins consommatrice de crédits. Très loin de l'agitation idéologique, sécuritaire et toujours stérile que l'on peut connaître dans certaines localités françaises ou dans le brouillard londonien, les Lyonnais comprennent bien que ce dossier est du domaine du bon sens.

Alors que les travaux sur la Confluence battent leur plein, il s'agit de prévoir comme cela a été dit par M. Touraine, dans les secteurs de la darse, du jardin aquatique ou le long des docks, c'est-à-dire autant de périmètres qui seront très fréquentés par les Lyonnais et nos visiteurs, l'implantation de futurs équipements nécessaires à la tranquillité publique. En prévoyant dès aujourd'hui le passage des fourreaux alors que les chantiers sont en cours, nous nous évitons le gâchis de rouvrir demain les sols et les espaces publics une fois inaugurés.

Une telle décision de bon sens, économe en argent public et pratique avait déjà été prise, je vous le rappelle, sur le secteur des berges du Rhône et la reconduite sur la Confluence paraît plus qu'une évidence. Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, cher Jean-Louis Touraine, le Groupe Socialiste et apparentés approuve votre choix dans ce quartier du futur qui sera largement fréquenté. Nous savons bien que le « tout vidéo-protection » n'est pas votre doctrine et vous avez toujours affirmé votre volonté que la présence humaine constitue l'articulation privilégiée des outils destinés à assurer la tranquillité publique sur la Confluence demain, comme à la Duchère ou hier, sur les communes importantes de notre agglomération, je pense bien évidemment à Vaulx-en-Velin qui a été presque pionnière dans ce domaine. Je vous remercie.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, M. Sécheresse a déjà donné plusieurs indications et j'adhère également à la définition excellente que M. Arrue a donnée de la vidéo protection, ainsi que de son acceptation qui est variée, selon les différents pays.

Parmi les différents bénéfices que peut apporter cet outil -et je répète qu'il ne s'agit que d'un outil-, il importe de bien considérer la place que la réactivité peut avoir dans ce type d'espaces. Avec une vidéo protection, la réactivité est immédiate pour les personnes des services de secours et de sécurité, chaque fois qu'il y aura un dysfonctionnement, ce qui est évidemment important dans des lieux festifs, dans des lieux où il y a des animations fréquentes, une présence de foule, des rassemblements nocturnes. C'est évidemment le droit à la sécurité dont il s'agit, droit qui est nécessaire à l'exercice des libertés.

Je pense, d'une part, que le nombre de caméras est effectivement infime dans l'espace public : 200 environ dans toute la Ville de Lyon, à côté des nombreux milliers de dispositifs qui sont installés dans les centres commerciaux, les banques, les aéroports et autres lieux de transport.

Donc, la crainte ne doit pas être exagérée de ce que peut représenter cet outil et évidemment ce n'est qu'un outil, qui ne doit pas se substituer à la présence humaine, mais au contraire orienter la présence humaine, pour que les policiers et les services de secours viennent dans les endroits où c'est opportun, le plus rapidement possible, avant que les choses ne dégénèrent.

L'expérience des Berges nous a appris une chose : c'est qu'il faut que ceci soit installé dès le début. Il serait dommageable, me semble-t-il, d'avoir à ce stade un moratoire et de livrer ce nouvel espace, sans qu'il soit équipé. Ce serait coupable, parce qu'on est certain du résultat : il y aurait d'importants dysfonctionnements, il y aurait des désagréments pour la totalité des riverains et pour tous ceux qui vont dans ces lieux festifs. Et il serait ensuite difficile, long et aléatoire, que de reprendre une sécurité suffisante dans un territoire où elle aurait été totalement abandonnée, faute

de pouvoir, évidemment, avoir des policiers à chaque coin de rue, 24 heures sur 24.

Donc, il est important que l'espace soit équipé, non pas après avoir constaté un certain nombre de crimes ou d'autres dysfonctionnements, mais en prévention de ceux-ci.

Enfin, pour donner quelques éléments de réponse à Mme Bouzerda et à Mme d'Anglejan : oui, bien sûr, il y a un « floutage » des espaces privatifs. Ceci est l'objet d'études permanentes pour être toujours renforcé, mais si vous allez visiter l'Unité de Vidéosurveillance, vous verrez que ceci est effectivement, d'une part l'objet d'un travail permanent, pour être perfectionné davantage et que, d'autre part, ces images ne sont regardées que par des personnes assermentées et enfin qu'elles ne sont gardées qu'un tout petit nombre de semaines, toujours moins d'un mois, si bien qu'il ne peut pas y avoir une utilisation inopportune, s'il n'y a pas eu un important élément délictuel sur ce site.

Donc, ceci est quelque chose qui a été l'objet d'une grande précaution et qui continue à être l'objet de beaucoup d'attention. Pour Mme d'Anglejan, j'indiquerai et vous le savez pour avoir assisté à beaucoup de réunions, nous avons comme objectif permanent de ne pas faire une mise en place dans la précipitation. Alors, vous pouvez dénoncer le fait qu'il y aura quelques semaines de plus, par rapport à ce que vous espériez, mais nous résistons à la précipitation.

Nous avons été sollicités pendant ces deux mandats, le précédent et celui-ci, par plusieurs de vos collègues, pour mettre très très vite des caméras dans tel endroit, dans tel lieu proche de commerces, etc... Ceci n'est jamais fait immédiatement après une demande, il y a toujours une longue période, où sont consultés les services de police, les services de la Ville et tous ceux qui contribuent au secours et à la sécurité.

C'est la raison pour laquelle, il y a eu une nécessité perçue par tous, que la Commission de Prévention situationnelle se penche dessus, avant que vous ne soyez vous-mêmes consultés, encore que je crois que quelqu'un de chez vous était présent à la réunion de la Commission, mais avant que cela soit présenté de façon formelle en mairie du 2^e et au niveau des Conseils de quartier. Je crois que cela a été sage, car à cette Commission qui a été l'une des plus intéressantes depuis le début de ce mandat, il y a eu véritablement approfondissement, analyse de territoires qui avaient été sous-estimés dans leur risque de dérive, analyse aussi de caméras qui étaient peut-être excessives ailleurs et en tout cas, il y a eu un vrai travail important avec la totalité des services de la Ville et du Grand Lyon.

Je crois qu'il était donc tout à fait compréhensible qu'un petit délai soit attribué, nous permettant maintenant de faire un travail meilleur. Vous avez été l'objet d'une information et d'une concertation dans le 2^e arrondissement. Les Conseils de quartier vont être très prochainement

saisis et ils pourront se positionner sur un projet d'installation, tel qu'il émerge après les travaux conduits à la suite de la réunion de la Mission de prévention situationnelle.

Enfin, pour M. Fournel, j'adhère à sa remarque sur le fait que cela n'a de sens que s'il y a présence humaine, notamment policière, mais cette présence ne pouvant pas être partout ubiquitaire et à toutes les heures de la nuit, il est compréhensible que ceci représente une aide importante pour les orienter tel soir, ou telle nuit, dans la Confluence, telle autre nuit sur les Berges du Rhône, telle autre nuit dans le Vieux Lyon, si des échauffourées se produisaient ici ou là.

Voilà comment on peut avoir une meilleure efficacité avec les effectifs qui sont actuellement disponibles, de Police municipale dans la journée et de Police nationale dans la nuit. Voici quelques éléments de réponse, Monsieur le Maire et mes chers Collègues.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Louis Touraine. Une position là-dessus : on ne peut pas avoir de réponse purement idéologique. Il est clair que la sécurité, c'est quelque chose qui mérite d'être appréciée.

On peut penser évidemment que l'équilibre d'une société ne peut pas se réduire simplement à des politiques de sécurité. Que beaucoup de choses concourent à ce qu'un pays, à ce que des villes, soient sûrs : l'équilibre du logement, le fait que des cités ne soient pas désertées par les transports en commun, l'équilibre économique évidemment, mais il est clair que ces problèmes ne peuvent être résolus que dans le temps. Si on se dit qu'en attendant la cité parfaite, on ne fait rien, alors on ne peut pas avoir l'attention retenue de nos concitoyens qui eux, éprouvent un certain nombre de difficultés.

Je ne pense pas, par exemple qu'Alain Giordano dans le 9^e arrondissement, aille faire campagne à la Duchère, sur le fait qu'il faudrait retirer toutes les caméras de vidéosurveillance. Je ne suis pas sûr qu'il ferait un grand succès populaire.

Sur les Berges du Rhône, lorsque nous avons mis en service la demande, ce n'était pas laisser s'épanouir les libertés individuelles, c'était : « les amis, c'est très, très bien les Berges du Rhône, mais à partir de 4 heures du matin, c'est –si vous me permettez l'expression- le cirque ! »

C'est pour cela et parce qu'il n'y a pas une Police nationale assez nombreuse, que nous avons fait appel à des sociétés de vigiles, qui nous ont été retoquées par la Chambre Régionale des Comptes, en nous disant, dans un avis, qu'on ne pouvait pas avoir recours à des sociétés de vigiles.

Donc, quand par exemple, M. le Préfet nous dit : « Attention, dans le 7^e arrondissement, je vais faire une petite réunion... Il faut agrandir

le périmètre, où on interdit les prostituées», il a raison sur le fond. Je comprends la réaction d'un certain nombre d'entreprises qui se sont implantées récemment -je pense par exemple, à Gensyme, etc...- et qui reçoivent des délégations internationales, quand sur leurs parkings, il y a prostitutions en tous genres. C'est vrai qu'elles auraient pu s'attendre que dans la ville où elles viennent s'implanter, ce ne soit pas exactement comme cela !

Mais il se trouve que l'on a des institutions et tant que le Tribunal administratif ne valide pas nos décisions de prises de périmètre, on est bien obligé d'attendre que le Tribunal administratif se prononce.

Donc, mes chers Collègues, on va continuer comme on le fait, avec d'une part, une politique sociale qui fasse qu'il y ait du logement qui soit un logement mixé dans l'agglomération, qu'il y ait une véritable mixité sociale. On va essayer de développer les transports en commun pour relier, par exemple, Vaulx-en-Velin au Centre ville. Et dans le même temps on ne sera pas angélique. On continuera à avoir d'une part une police municipale active et le GOM, qui est plutôt d'intervention et de sécurisation. Théoriquement, on ne devrait pas le faire, puisque c'est le « boulot » de la police nationale. Mais on sait que la police nationale n'a pas les effectifs suffisants alors, on l'a pris en charge. On le fait et je crois qu'aujourd'hui, nos concitoyens nous savent gré de cet état de fait.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Perrin-Gilbert et le Groupe Les Verts se sont abstenus. M. Tête et Mme Rivoire ont voté contre.)

(Adopté.)